

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **12 juin 2025 à 18h15**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND conseillers.

Excusés : Olivier CUVILLIEZ, Olivier HENDRICK, Philippe LEFRANC, Henri LEGAY

Absent : Angélique LOZINGUEZ.

Procurations : Olivier CUVILLIEZ à Julien DELANNOY, Olivier HENDRICK à Frédéric FICHAUX

Convocation : du 06/06/2025.

Secrétaire : Philippe DUMONT

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Philippe DUMONT est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Recomposition du conseil communautaire
- Avis sur le projet de SAGE de l'audomarois
- Convention partenariat Médiathèque Départementale
- Construction de caveaux au cimetière rue de védringhem
- Tarification des caveaux et concessions de cimetière
- Règlement du cimetière
- Matériel roulant
- Attribution du marché cantine scolaire et ALSH
- Attribution du marché pont de védringhem
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : Organisation ALSH 2025 – surveillant de baignade. Le conseil municipal l'accepte.

Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, la composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette composition est déterminée par accord local (I de l'article L5211-6-1 du CGCT) à la majorité qualifiée des communes membres, ou à défaut d'accord par application du droit commun (II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT).

Monsieur le Maire informe qu'aucun accord local n'a été établi entre les communes de la CCPL. Ainsi, la composition de la communauté sera fixée selon la procédure légale de droit commun : le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté sera réparti conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté avec la répartition suivante :

Gouvernance de la CC du Pays de Lumbes après les élections municipales de mars 2026

Insee	Commune	Population Municipale 2025	Nombre de délégués actuel	Nombre de délégués 2026*	Différence
62 008	ACQUIN-WESTBECOURT	739	1	1	0
62 010	AFFRINGUES	255	1	1	0
62 024	ALQUINES	986	2	2	0
62 055	AUDREHEM	522	1	1	0
62 068	BAYENGHEN-les-SENINGHEM	345	1	1	0
62 140	BLEQUIN	485	1	1	0
62 149	BOISDINGHEM	255	1	1	0
62 155	BONNINGUES-les-ARDRES	620	1	1	0
62 169	BOUVELINGHEM	255	1	1	0
62 226	CLERQUES	314	1	1	0
62 229	CLÉTY	809	1	1	0
62 246	COULOMBY	771	1	1	0
62 271	DOHEM	830	1	1	0
62 292	ELNES	847	2	1	1
62 308	ESCOEUILLES	475	1	1	0
62 309	ESQUERDES	1 607	3	3	0
62 419	HAUT-LOQUIN	185	1	1	0
62 478	JOURNY	306	1	1	0
62 495	LEDINGHEM	317	1	1	0
62 504	LEULINGHEM	283	1	1	0
62 534	LUMBRES	3 577	8	8	0
62 613	NIELLES-les-BLEQUIN	913	1	2	1
62 644	OUVE-WIRQUIN	496	1	1	0
62 658	PIHEM	528	2	2	0
62 674	QUELMES	536	1	1	0
62 675	QUERCAMPS	286	1	1	0
62 692	REBERGUES	397	1	1	0
62 702	REMILLY-WIRQUIN	380	1	1	0
62 788	SENINGHEM	888	1	1	0
62 794	SETQUES	584	1	1	0
62 803	SURQUES	681	1	1	0
62 837	VALDRINGHEM	488	1	1	0
62 882	WAVRANS-sur-FAA	1 211	2	2	0
62 897	WISMES	503	1	1	0
62 898	WISQUES	223	1	1	0
62 905	ZUDAUSQUES	1 061	1	2	1
38 communes		24 185	49	50	1

* chaque commune disposant d'un seul conseiller communautaire titulaire bénéficie d'un conseiller communautaire suppléant (article L5211-6 du CGCT)

Avis sur le projet de SAGE (Schéma de l'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'audomarois

Monsieur le Maire rappelle au conseil le mail du 25/03/2025 lui communiquant les éléments relatifs au projet de SAGE :

<https://www.smageaa.fr/sage-audomarois/consultation-administrative/>

Le SAGE de l'audomarois a été approuvé en janvier 2013 par arrêté inter préfectoral. En 2022, la CLE (Commission Locale de l'Eau) s'est engagée sur une révision du document afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE Artois Picardie 2022-2027.

Le projet de SAGE a validé par la CLE le 04/03/2025.

Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 et au décret n°2024-1098 du 2/12/2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les conseils municipaux sont amenés à formuler leur avis sur ce projet avant le 16/06/2025. A défaut ; l'avis sera réputé favorable.

Après avoir consulté le projet, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Convention partenariat Médiathèque Départementale

Monsieur le Maire donne lecture de la convention intitulée « Convention de partenariat entre le département du Pas de Calais et la commune de Wavrans Sur L'Aa pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale »

Il précise que la médiathèque municipale fonctionne déjà avec la médiathèque Départementale. Cette convention permet de formaliser les modalités de fonctionnement entre les 2 entités. Elle serait valable jusqu'au 31/12/2028.

Après avoir écouté la lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à la signer.

Construction de caveaux au cimetière rue de védringhem

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées lors de la pose de sarcophage au nouveau cimetière (alignement et espace inter tomes non respectés, difficulté d'ouverture des portes en façade, détérioration des allées). Si la situation perdure l'allée ne sera plus praticable et les inhumations en façade seront difficiles voire impossible.

Il donne la parole à Muriel LEFEBVRE, vice présidente de la commission Eglise cimetière qui expose les propositions de mise en place de pose par la commune de sarcophages.

Il s'agirait de sarcophages simples et doubles posés par une entreprise missionnée à la demande de la commune qui en assurerait la revente lors d'achat de concession. La pose à l'initiative des administrés serait alors proscrite.

Elle expose que la commission propose également la mise en place de caverne selon le même principe que les sarcophages.

Elle présente le futur plan : l'implantation des sarcophages 2 places se réaliseraient en allée P (rouge), des sarcophages 4 places dans le prolongement de l'allée B (rose) et les caverne en allée A et P (vert).

Un banc pourrait être installé en P33 (noir)

Elle présente les devis reçus avec pose de 10 sarcophages simples – 2 sarcophages doubles et de 10 caverne.

Après avoir consulté les devis, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la proposition des PF Joly et la réalisation des travaux selon les propositions de la commission.

Tarification des caveaux et concessions de cimetière

Muriel LEFEBVRE propose la revente des sarcophage posés aux particuliers au prix du marché :

- 1 500 € pour un caveau simple
- 2 500 € pour un caveau double
- 450 € pour un caverne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer cette tarification à compter du 01/10/2025 ou à défaut à compter de la réception de fin de chantier.

Muriel LEFEBVRE présente les tarifs de concessions applicables depuis le 01/05/2011 (délibération 2011/024 du 29/04/2011) et nouvelles tarifications proposées par la commission cimetière.

Tarification en vigueur :

- 80 € pour une concession simple pour 50 ans
- 60 € pour une concession simple pour 30 ans
- 160 € pour une concession double pour 50 ans
- 120 € pour une concession double pour 30 ans
- 240 € pour une concession triple pour 50 ans
- 180 € pour une concession triple pour 30 ans

Proposition nouveaux tarifs :

- 120 € pour une concession simple pour 50 ans
- 100 € pour une concession simple pour 30 ans
- 240 € pour une concession double pour 50 ans
- 200 € pour une concession double pour 30 ans
- 100 € pour un caveau pour 50 ans
- 80 € pour un caveau pour 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer cette tarification à compter du 01/10/2025.

Il décide de renouveler la répartition des encaissements des concessions de cimetière comme suit 1/3 pour le CCAS (Commission Communale d'Actions Sociales) et 2/3 pour la commune.

Règlement du cimetière

Monsieur le Maire demande le report de ce point à un prochain CM. Le conseil municipal accepte.

Matériel roulant

Monsieur le Maire informe que le tracteur communal est en panne depuis le 14 avril.

Il présente les devis de réparations et rachat de véhicules.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter le tracteur occasion VALTRA avec reprise du véhicule DEUTZ FARM420GS selon le devis présenté pour un coût de 55 000 € HT.

Attribution du marché pour la cantine scolaire 2025-2026 et 2026-2027 et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 2026 et 2027.

Par sa délibération 2025/017 en date du 1^{er} avril 2025 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture en liaison froide des repas de cantine scolaire 2025-2026 2026-2027 et d'accueil de loisirs sans hébergement de 2026 et 2027.

Après avoir présenté les propositions des sociétés candidates,

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse de l'offre,

Sachant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 12/06/2025 et propose de retenir la candidature de l'entreprise API Calais,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres en retenant également cette entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à la société API et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Attribution du marché pont de védringhem

Par sa délibération 2025/019 en date du 1^{er} avril 2025 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la démolition reconstruction du pont de védringhem.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 12/06/2025 et propose de solliciter auprès des candidats des demandes de compléments et de précisions des offres.

Après avoir présenté les propositions des sociétés candidates, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appels d'offres.

Organisation ALSH 2025 – Surveillant Baignade

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025/054

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la délibération rémunération, une prime pour la qualification surveillant de baignade :

- 25 € par journée où la qualification surveillant de baignade est utilisée dans le cadre d'une sortie avec baignade en mer.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'une prime pour la qualification surveillant de baignade selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'état des inscriptions ALSH à ce jour. 88 % des inscrits sont wavranais, scolarisés à Wavrans ou petit enfant de wavranais.

Monsieur le Maire rappelle les prochaines manifestations :

- Appel du 18 juin
- Remise des prix : dimanche 29 juin
- Portes ouvertes école : 01 juillet
- 14 juillet

Il détaille l'organisation prévue des festivités du 14 juillet.

Monsieur le Maire informe que l'arrêté relatif à l'ouverture du plateau multisports sera modifié afin d'en interdire l'accès entre 22h et 6h. (sauf lors de manifestation communale ou associative déclarée en mairie).

Monsieur le Maire informe avoir été averti par le SIDEALF que les travaux de prolongement d'assainissement collectif initialement prévu sur la commune de Wavrans sur l'Aa sont reportés au premier semestre 2026. En effet, il n'a pas été possible au syndicat d'attribuer le marché.

Un courrier du SIDEALF sera adressé aux administrés concernés.

Fabienne CAPELLE demande ce qu'il en est de l'évacuation des cailloux gênant l'assainissement du 4 rue de Remilly. Monsieur le Maire contacte une société compétente.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ signale que la végétation de la propriété de M Tourbiez à Campagnette devient trop envahissante.

Monsieur le Maire souhaite installer :

- un panneau d'entrée d'agglomération dans la route de Campagnette dans le sens Campagnette vers le centre bourg afin d'inciter les véhicules à ralentir.
- Un panneau « Roulez au pas » dans la rue des Haudits.

Philippe DUMONT signale qu'un panneau interdiction de tourner à droite pourrait être installer dans la rue de la Halte car il est difficile de visualiser le sens interdit de la rue de l'église.

Philippe DUMONT souhaiterait solliciter à nouveau le Département pour l'entretien du talus de la rue de Remmily.

Monsieur le Maire informe avoir reçu l'association Sport Nature qui souhaite réorganiser un trail exceptionnel dont les recettes seraient reversées à M. Alexandre DELPLACE pour l'achat de matériel sportif adapté a son handicap. Il s'agirait d'une sortie Off accompagnée d'une marche et d'une conférence le 13 décembre 2025. Un chapiteau sera installé sur le parking de l'école des Orchidées.

Monsieur le Maire informe voir été contacté par les repreneurs de l'Atelier Delannoy, Une nouvelle Boulangerie devrait ouvrir courant du mois d'août.

La séance est close à 20h45.

Liste des délibérations examinées le 12/06/2025 :

- 2025/020 : Avis sur le projet de SAGE de l'audomarois
- 2025/021 : Convention partenariat Médiathèque Départementale
- 2025/022 : Construction de caveaux au cimetière rue de védringhem
- 2025/023 : Tarification des caveaux au cimetière rue de védringhem
- 2025/024 : Tarification des concessions de terrain au cimetière rue de védringhem
- 2025/025 : Matériel roulant – Achat d'un tracteur
- 2025/026 : Attribution du marché cantine scolaire et ALSH
- 2025/027 : Organisation ALSH – Surveillant baignade

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 17/06/2025

Le Maire,
Julien DELANNOY



Le secrétaire de séance
Philippe DUMONT

